



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

praticiens hospitaliers

Question écrite n° 55001

Texte de la question

M. Michel Raison attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation des praticiens hospitaliers ayant atteint 60 ans et comptabilisant 160 trimestres. En regard d'une pyramide des âges défavorable et d'une démographie médicale fragile, en particulier pour les secteurs géographiques ou les spécialités les moins attractives, il apparaît que nombre d'entre eux sont fortement incités à poursuivre leur activité. Or il apparaît que ces professionnels de la santé ont généralement atteint le 13e échelon qui représente un plafond en termes de progression de carrière. Aussi, il la remercie de lui indiquer si des réflexions sont menées sur la possibilité de créer un 14e échelon pour les praticiens acceptant de prolonger leur activité au-delà de la durée de travail nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux plein.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55001

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2009, page 6994

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)